

DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Comment faire pour garder des enfants à mon domicile?

Publié le : 29 juin 2020

Vous devez déposer une demande à la PMI pour obtenir un agrément et suivre une formation obligatoire gratuite.



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55